

LOU PASSADOU



Your local link



Bindeglied



"Le Trait d'Union"

Le jas des Mèlettes
dans le Ventoux
réhabilité par les
chantiers jeunes de l'A.P.A.R.E.

Les enfants des classes élémentaires en voyage

Paris



Du 2 au 5 avril 2014 avec M. Bernard (CM1/CM2) et M. Bou (CM2) :

Le projet consistait à faire découvrir la capitale aux 49 élèves des deux classes et à concrétiser un projet sciences commencé depuis le début de l'année scolaire.

Après le voyage en TGV, les élèves ont pu admirer Paris en bus panoramique, puis sur la Seine en bateau-mouche. Ils ont pu ainsi donner du sens à l'histoire de Paris étudiée préalablement en classe et contempler les grands sites si renommés de « la plus belle ville du monde ».

Ils ont eu la joie de monter au deuxième étage de la tour Eiffel par les escaliers, de visiter le Jardin des plantes et la Grande Galerie de l'évolution, de visionner un film à la Géode, de participer aux ateliers interactifs de la Cité des enfants et du Palais de la découverte et d'admirer les étoiles au Planétarium du Petit Palais. Des journées bien remplies ! Ils ont vécu aussi une soirée mémorable à Montmartre avec un repas au restaurant place du Tertre.

Les élèves ont repris le TGV remplis de bons souvenirs et de connaissances solidement ancrés à partager avec leurs familles.

Laurent BOU et Christophe BERNARD

Pradet

Du 26 au 28 mai 2014 Mme Kirkyacharian (CP/CE1) et Mme Gaudin (CE1) :

« On a bien aimé pêcher dans la mer, l'enquête au port des Oursinières et les veillées. La cantine, c'était bon !

« Le deuxième jour, on a ramassé des galets, des morceaux de bois, des coquillages pour faire du land-art.

« C'était bien de jouer et de dormir ensemble dans nos chambres.

« Le dernier jour, on a créé un tableau collectif de la rade de Toulon, c'était super. »

Les enfants de CE1 et CP/CE1



Carnaval

Le carnaval s'est déroulé, dans une belle ambiance festive, le samedi 15 mars dernier. De nombreux enfants, accompagnés de leur famille, s'étaient donné rendez-vous sur la place des Écoles d'où le défilé est parti, aux rythmes des sonorités médiévales entraînantes du groupe « Cabre e Can ». Le parcours s'est achevé place de l'Office de Tourisme où Carmentran, réalisé par les enfants du C.L.A.E. a été jugé par les élèves du CM1/CM2 qui avaient rédigé les accusations et la défense.



Malgré une plaidoirie bien assurée, le malheureux fut brûlé, sa cause étant entendue !

Un bien agréable goûter, offert par les familles et la municipalité, attendait enfants et plus grands au centre culturel, suivi du bal des petits où de nombreuses danses et jeux divers ont permis d'endiambler la salle de l'auditorium. En fin d'après-midi une remise de diplômes a récompensé les costumes les plus originaux.

La journée s'est terminée par un baléti familial où les enfants avaient laissé place aux parents, personne n'ignorait que Carnaval est ouvert à toutes les excentricités collectives. Alors, à vos costumes pour l'édition 2015 !

Christophe BERNARD

E ditorial



Les élections municipales ont donné une large majorité à la liste « BÉDOIN VENTOUX AVEC VOUS » que j'avais l'honneur de conduire. Elle dispose ainsi de 18 sièges sur 23 au Conseil Municipal.

Je remercie tous les électeurs qui m'ont renouvelé leur confiance pour la 3^{ème} fois, manifestant ainsi leur reconnaissance de la bonne gestion de la commune, d'une politique dynamique d'investissement et de l'implication des équipes municipales successives. Je félicite aussi l'ensemble des administrés pour leur participation massive au scrutin : avec plus de 82 % de votants, taux habituel à Bédoin, et un taux de bulletins blancs ou nuls inférieur à 5 %, ils ont montré ainsi leur sens civique, malgré la mise en place d'un mode de scrutin – scrutin de liste avec prime à la majorité – nouveau pour eux.

Ces résultats sont gratifiants, mais nous savons bien que beaucoup reste à faire et que de nombreux défis nous attendent :

- Le projet de parc naturel régional du Ventoux bien sûr dont nous continuerons à suivre attentivement l'élaboration de la charte souhaitant que celle-ci prenne en compte les préoccupations et les craintes de chacun afin de pouvoir prendre position le moment venu en toute connaissance de cause,
- Notre participation active à la CoVe (Communauté d'agglomération) où la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante nous laisse augurer un traitement plus équitable de notre commune, notamment en matière d'investissement, (création de zones d'activité, d'équipements sportifs d'intérêt communautaire, gymnases ou autres), amélioration de la collecte des ordures ménagères en tri sélectif,
- La réforme des collectivités territoriales qui se profile : l'élargissement de la taille des intercommunalités et de leurs compétences, notamment en matière de tourisme, de petite enfance (transfert des crèches existantes ou création de nouvelles crèches), d'urbanisme (instruction des actes d'urbanisme), imposeront sans doute des changements importants dans nos méthodes de travail d'ici la fin de ce mandat.

Au-delà de ces préoccupations importantes, nous nous engageons sur l'avancement des dossiers en cours à Bédoin concernant votre vie quotidienne.

- Le projet d'aménagement des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine est pratiquement abouti,
- La construction de logements locatifs route de Malaucène et la réfection des logements de la poste et du presbytère de Sainte Colombe démarreront en juillet,
- Le chantier de réfection et de consolidation des remparts doit débuter prochainement pour la plus grande satisfaction des riverains,
- Des aménagements urbains de propreté et de sécurité.

La nouvelle équipe municipale que nous vous présentons ci-après s'organise pour travailler efficacement et toujours mieux répondre à vos souhaits et à vos préoccupations. Six adjoints assurant des permanences à jour fixe ainsi que les actes d'état civil et onze conseillers municipaux délégués dans les domaines de compétence précis, répondront à vos demandes, pour mieux vous servir.

Nous travaillons également à la préparation d'une charte par laquelle nous nous engagerons à donner une réponse plus rapide à vos demandes notamment écrites. C'est un objectif ambitieux que nous nous efforcerons de tenir après une période d'adaptation.

Au nom du nouveau conseil municipal et en mon nom personnel, je vous remercie à nouveau de votre confiance et je vous souhaite un bon été.

Luc REYNARD

Nous rappelons à tous les propriétaires qui louent des gîtes, des chambres d'hôtes ou des meublés sur la Commune qu'ils sont tenus de déclarer cette location en Mairie, suivant l'article R 2333-51 du code général des collectivités territoriales. Merci de retirer le document déclaratif à la Mairie et de le retourner rempli.

Journal municipal d'information de BÉDOIN N° 75 - Juin 2014 trimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'information
Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*
Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : *Mairie de Bédoin - Jean-Luc BLATIERE*
Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Les élus, les agents municipaux et les membres de la commission « Passadou »

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Comptes-rendus du Conseil Municipal	4-7
Elections municipales	8-11
Les travaux à Bédoin	11
Budget municipal	12-13
La vie à Bédoin	14-17
La vie associative	18-19
État civil, Garde des médecins	20

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

Présents : Luc REYNARD, Paulette BAU-DILLON, Chantal BLANC, Brigitte COUTELEN, Émilie DUTERTRE-CHAUVIN, Gilberte LEVY-CONSTANT, Aurore LOUIS, Michèle MARTIN-CHAMBON, Blandine RASSELET, Béatrice ROUX, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Thomas CIARDELLI, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER ;

Absent représenté : Christophe BERNARD ;

Absents : Paule BENNER, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ.

Compte-rendu des décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'utilisation faite des délégations de compétence que lui a attribuées le Conseil Municipal. Ces décisions concernent :

- une délégation du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier régional (E.P.F.R.) concernant les terrains situés quartier des Ferrailles face au parking Saint Marcellin, sur lesquels un projet d'aménagement urbain est envisagé,
- la fixation à 5 euros du droit d'entrée à la veillée calendale du vendredi 13 décembre 2013.

Ces comptes rendus n'appellent aucun vote du Conseil Municipal.

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

1 - L'adjudication des lots de truffes pour la période 2014 à 2019

Le Conseil Municipal approuve suivant la proposition faite par l'O.N.F. la mise en adjudication du droit de fouilles de truffes pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2019 selon les lots et les tarifs qui lui sont présentés.

2 - Coupe de bois 2014

Suivant le plan de gestion et d'aménagement de la forêt communale, l'O.N.F. propose chaque année les coupes et les travaux à réaliser dans cette forêt. Le Conseil Municipal approuve l'assiette des coupes pour l'année 2014 telles qu'elles ont été proposées par l'O.N.F.

3 - Renouvellement des baux emphytéotiques au lotissement Cocadis

Pour harmoniser la situation et permettre une gestion plus rationnelle de ces baux, la Commune établit avec Maître Arnoux, notaire à Bédoin un projet de renouvellement de ces baux suivant les modalités suivantes :

- la durée de tous les baux est uniformément portée jusqu'en 2058 (date extrême des baux actuels),
- le cahier des charges établi en 2004 devient l'unique référence,
- le loyer est fixé à l'occasion du renouvelle-

ment, suivant la surface habitable. Il est indexé pour 3 ans sur l'indice du coût de la construction et payable d'avance au 1er janvier de chaque année,

- la clause de rachat des chalets est supprimée,
- à la fin de la période en 2058, la commune proposera un renouvellement pour une nouvelle période de 70 ans.

4 - Dénomination des voies communales

Dans le cadre de la numérotation en cours d'achèvement, certaines voies communales n'étaient pas encore dénommées. Les propositions de nouvelles dénominations sont approuvées par les élus.

5 - Recensement de l'INSEE 2014

Pour le recensement qui a lieu sur la commune, du 16 janvier au 15 février 2014, huit agents recenseurs seront recrutés. Les conditions de rémunération de ces agents sont fixées par le Conseil Municipal. Madame Myriam Gravier fonctionnaire territoriale assurera la coordination des opérations du recensement.

6 - Approbation du transfert de charges des communes du Barroux et de Suzette suite à la création du regroupement pédagogique intégré à compter du 1^{er} septembre 2013

Le Conseil Municipal approuve le montant de ce transfert de charges tel qu'il a été proposé par la commission compétente de la CoVe.

7- Renouvellement de la convention A.D.M.R.

La convention antérieure signée en 1990 pour les services de téléassistance étant caduque, elle est renouvelée pour permettre le maintien de ce service.

8 - Renouvellement de la convention avec l'association « A.C.A.R.E »

Depuis 2011 la commune bénéficie, suivant les accords passés entre la CoVe et l'Association « ACARE », de la mise à disposition de huit personnes en réinsertion pour la réalisation de travaux concernant l'environnement et la réhabilitation du patrimoine.

Le Conseil approuve le renouvellement de cette convention pour 2014 pour la mise à disposition de huit salariés, 24 heures par semaine sur 12 mois, moyennant un coût global pour la commune de 40 000 €

9 - Renouvellement du contrat de groupe de l'assurance du personnel

La Commune bénéficie des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (C.D.G.), pour la conclusion de ce contrat de groupe. Sur proposition du C.D.G., le Conseil Municipal approuve la proposition faite par la compagnie d'assurance GÉNÉRALI qui lui semble la plus avantageuse.

10 - Actualisation de la convention avec le service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S)

Les travaux de construction de la nouvelle caserne réalisés dans le cadre d'une convention entre le S.D.I.S et la Commune sont en cours d'achèvement. Il convient donc d'actualiser les données inscrites dans cette convention en tenant compte du coût précis des travaux réalisés, qui sera sensiblement inférieur aux prévisions initiales.

11 - Loto des écoles

Comme chaque année la commune attribue deux bons cadeaux d'une valeur unitaire de 61 euros au profit du loto des écoles.

12 - Refonte du site Internet de l'Office de Tourisme

Le site internet de l'Office de Tourisme actuel étant obsolète, le Conseil Municipal accepte la proposition de refonte de ce site suivant le projet qui lui est présenté pour un coût global de 17 000 €

Cette refonte sera réalisée début 2014 et la dépense sera intégrée dans le budget 2014.

13 - Tarifs de l'Office de Tourisme

Le Conseil Municipal fixe les prix des différents documents, cartes ou guides, en vente à l'Office de Tourisme.

14 - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour des mobiliers cyclo-touristiques

La CoVe, dans le cadre de ses compétences en matière de politique touristique, aménage et entretient une offre cyclo-touristique sur son territoire et acquiert à cette fin du mobilier urbain (panneaux et bornes de stationnement). La convention a pour objet d'approuver l'occupation temporaire du domaine public communal par ces mobiliers.

15 - Demande de subventions pour la bibliothèque municipale

La commune sollicite une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) pour l'acquisition de tablettes et de liseuses. Le Maire est autorisé à solliciter cette subvention pour cet achat d'un montant de 1563 €

16 - Demande de subvention pour la reconstruction des remparts et l'achat éventuel du domaine du Moustier

Le Maire est autorisé à solliciter auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département) des subventions pour la reconstruction du rempart écroulé à St Antonin dont le coût prévisionnel est de 475 000 €, et pour l'achat éventuel du domaine du Moustier dont le coût a été évalué par les services du Domaine à 760 000 €

17 - Renouveau de la convention avec le Racing Club de Bédoin (R.C.B.)

La convention qui liait le Racing Club de Bédoin à la commune concernant la mise à disposition d'un éducateur sportif compétent embauché par le R.C.B. et détaché à temps partiel à la Commune, est caduque et doit être renouvelée. Le Maire est autorisé à signer cette convention qui est en cours d'élaboration.

18 - Décisions modificatives du budget 2013

Ces décisions modificatives ont pour objet d'ajuster des inscriptions prévisionnelles faites au budget 2013 aux montants effectivement réalisés à la date de fin de l'exercice.

19 - Versement anticipé de subventions 2014

Par anticipation du budget 2014 (comme cela a été pratiqué les années antérieures), la Commune est autorisée à verser mensuellement ou trimestriellement au Racing Club de Bédoin et à la M.J.C. un douzième ou un

quart du montant des subventions qui leur ont été attribuées en 2013. Ces versements seront pris en compte dans le futur budget 2014.

20 - Ouverture de crédits par anticipation sur le budget 2014

Comme la Loi nous y autorise et pour ne pas retarder la réalisation d'investissements prévus par la Commune et dont la mise en œuvre ne peut être différée, la Commune engage dès le mois de janvier des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits d'investissements inscrits au budget 2013. Cette ouverture de crédit est fixée à 837 000 €

21 - Indemnités du receveur municipal

Comme les années antérieures, le Conseil Municipal décide d'attribuer au receveur municipal, Trésorier de Mormoiron, une indemnité rémunérant ses fonctions de conseil, à hauteur de 761,25 € pour l'année 2013.

22 - Mise à disposition d'équipements au S.I.E.R. Rhône Ventoux - Régularisation

Il convient de régulariser la mise à disposition de ce Syndicat d'équipements qui lui ont été transférés en mai 1993 pour un montant total de 180 833,08 €. Cette régularisation n'entraîne aucun mouvement de fonds.

23 - Rapport d'activité du Syndicat Mixte Rhône Ventoux

Le Conseil Municipal prend acte de ce document concernant l'activité du Syndicat sur l'année 2012.

24 - Démission d'un adjoint au maire

M. le Maire informe de la démission de son poste d'adjoint de Monsieur Alain Constant, 6ème adjoint. Il a appris cette décision par une télécopie de la lettre de démission adressée au Préfet de Vaucluse. Quoique regrettant cette décision, il en prend acte et propose d'attribuer le poste d'adjoint laissé ainsi vacant à Monsieur Dominique Rouyer.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2014

Présents : Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Paule BENNER, Chantal BLANC, Brigitte COUTELEN, Aurore LOUIS, Blandine RASSELET, Béatrice ROUX, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Thomas CIARDELLI, Pierre COLIN, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER ;

Absents représentés : Emilie DUTERTRE-CHAUVIN ; Alain CONSTANT ;

Absents : Gilberte LEVY-CONSTANT, Michèle MARTIN-CHAMBON, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ.

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents ou des suffrages exprimés.

1 - Cession d'un tableau représentant Bédoin par la commune de Vaison-la-Romaine

Le Maire de Vaison-la-Romaine a convenu de céder à la commune de Bédoin un tableau représentant le village de Bédoin à la fin du XIX^{ème} siècle. En accord avec lui il est convenu de faire en contrepartie de cette cession un don de 800 € au Centre d'Action Sociale de Vaison-la-Romaine.

2 - Contractualisation avec le Conseil Général de Vaucluse avenant 2014

Le Conseil Général a prolongé de 2012 à 2014 la contractualisation par laquelle il s'engage à verser annuellement aux communes un crédit pour la réalisation d'investissements. Le montant est pour l'année 2014 de 75 800 €

que le Maire propose d'affecter à l'opération réfection des remparts. Cette affectation fera l'objet d'un avenant à la contractualisation pour l'année 2014.

3 - Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR 2014)

La commune de Bédoin est éligible en 2014 à l'attribution par l'État de la D.E.T.R.

M. le Maire propose de solliciter l'attribution d'une dotation pour la réfection des remparts, soit au maximum 35 % de la dépense subventionnable, plafonnée à 150 000 €

4 - Décision modificative du budget primitif 2014 (ouverture de crédits par anticipation)

Par une délibération antérieure, le Conseil a décidé d'autoriser une ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2014.

Pour répondre aux modalités de la convention signée avec l'ACARE qui prévoit la mise à disposition de la commune d'une équipe de personnes en réinsertion pour 40 000 € dont 60 % payable à la signature de la convention (donc avant le vote du budget), un montant de 24 000 € est inscrit en ouverture de crédit pour cette opération, le montant d'ouvertures de crédits pour des acquisitions foncières étant diminué d'autant.

5 - Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à la mutation à Marseille du brigadier chef principal de la Commune, M. le Maire propose au Conseil, pour ne pas retarder le recrutement d'un agent susceptible de pourvoir le poste vacant, d'être autorisé à recruter

un agent titulaire d'un grade de police municipale ou de police rurale correspondant aux besoins de la commune.

Le tableau des effectifs sera rectifié en fonction du grade de l'agent effectivement recruté, sans impact sur le nombre global de postes.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal que l'actuel D.G.S., titulaire du grade d'attaché territorial a fait valoir son droit de mutation et qu'il conviendra donc de pourvoir à son remplacement.

6 - Mise en valeur du patrimoine bâti du Ventoux

M. le Maire informe le Conseil que le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (S.M.A.E.M.V.) a proposé de restaurer les maisons cantonnières de la Grave et de Jamet sur la route d'accès au sommet du Mont Ventoux et d'y implanter des fresques rappelant l'histoire du Ventoux et de son accès. Il sollicite l'approbation du projet auquel la commune contribuera financièrement.

7 - Dénomination des voies communales

Suite à l'intervention d'une personne du public au sujet de la dénomination des voies communales lors du précédent Conseil Municipal, après vérification, il est convenu de dénommer « impasse Coste froide » la 1^{ère} partie de cette voie au débouché de la rue du vieil hôpital et de la rue Coste Froide, et « chemin de Raoul » la partie de cette impasse qui est une propriété privée.

SÉANCE DU 28 MARS 2014

Présents : Luc REYNARD, Emmanuèle BREYSSE, Chantal BLANC, Morgane CHAPOT, Colette LECLERCQ, Gilberte LEVY-CONSTANT, Christiane MAHLER, Michèle MASSENDES, Blandine RASSELET, Nathalie REYNARD, Béatrice ROUX, Janine TREVILY, Patrick CAMPON Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Michel DELL'INNOCENTI, Denis FORT, Jean-Marc PETIT, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Patrick ROSSETTI, Dominique ROUYER.

Absent représenté : Gilles BERNARD.

Cette séance du Conseil Municipal a été unanimement consacrée à la mise en place du nouveau Conseil Municipal élu le 23 mars. Sous la présidence de Pierre Colin, doyen d'âge des élus, il a été d'abord procédé à l'élection du maire :

Une seule candidature a été déclarée, celle de Luc Reynard. Par un vote à bulletin secret, il a obtenu l'unanimité des suffrages exprimés soit 17 voix pour, 6 élus s'abstenant. Luc Reynard a donc pris les fonctions de maire. Sous la présidence du maire, il a été décidé à

l'unanimité des présents que le nombre d'adjoints à élire serait de 6 comme la Loi l'y autorise.

La liste présentée par Pierre Colin, la seule proposée au Conseil, a été élue au scrutin secret à l'unanimité des suffrages exprimés soit 18 voix pour, 5 élus s'abstenant. Cette liste est la suivante : Pierre Colin, maire-adjoint, Béatrice Roux, Dominique Rouyer, Colette Leclercq, Jean-Marc Petit, Nathalie Reynard.

SÉANCE DU 9 AVRIL 2014

Présents : Luc REYNARD, Emmanuèle BREYSSE, Chantal BLANC, Morgane CHAPOT, Colette LECLERCQ, Michèle MASSENDES, Nathalie REYNARD (à partir du point n°4 inclus), Béatrice ROUX, Janine TREVILY, Gilles BERNARD, Patrick CAMPON Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Michel DELL'INNOCENTI, Jean-Marc PETIT, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Patrick ROSSETTI, Dominique ROUYER.

Absents représentés : Gilberte LEVY-CONSTANT, Christiane MAHLER, Blandine RASSELET, Denis FORT,

Absente excusée : Nathalie REYNARD (jusqu'au point n°3 inclus)

Les délibérations suivantes ont été prises par vote à bulletin secret à l'unanimité des présents ou des suffrages exprimés ou à la majorité des suffrages.

1 - Désignation des élus délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

Délégué titulaire Luc REYNARD, délégués suppléants : Nathalie REYNARD et Denis FORT, élus à l'unanimité des suffrages exprimés 17 pour 5 abstentions.

2 - Désignation des élus au Syndicat d'Électrification

Délégué titulaire Michel DELL'INNOCENTI, délégué suppléant : Luc REYNARD, élus à l'unanimité des suffrages exprimés 22 voix.

3 - Désignation des élus au Syndicat Mixte Forestier

Délégué titulaire Luc REYNARD, suppléant Denis FORT, élus à l'unanimité des suffrages exprimés 22 voix.

4 - Désignation des élus à l'EPAGE (Syndicat des rivières)

Délégués titulaires Nathalie REYNARD et Jean-Louis RIBAS, délégués suppléants: Emmanuèle BREYSSE, Luc REYNARD, élus à l'unanimité des suffrages exprimés 18 pour 5 abstentions.

5 - Désignation des élus au Syndicat Mixte des Eaux Rhône Ventoux

Délégués titulaires : Pierre COLIN 18 voix élu ; Alain CONSTANT 5 voix ; Luc REYNARD 18 voix élu ; Patrick ROSSETTI 5 voix : délégués suppléants Dominique ROUYER et Jean-Louis RIBAS, élus à l'unanimité des présents.

6 - Désignation des élus au Canal de Carpentras

Délégués titulaires Luc REYNARD et Jean-Louis RIBAS, élus à l'unanimité des présents.

7 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offre

Élus délégués titulaires Dominique ROUYER 23 voix Michel DELL'INNOCENTI 23 voix Alain CONSTANT 8 voix.

Élus délégués suppléants Denis FORT 23 voix, Béatrice ROUX 23 voix, Patrick ROSSETTI 8 voix. Luc REYNARD maire étant président de droit.

8 - Désignation des membres susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs

Cette commission doit comporter 8 commissaires titulaires et 8 suppléants le Maire étant président de droit.

Sur proposition du maire ont été désignés, commissaires titulaires : Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Colette LECLERCQ, Jean-Marc PETIT, Chantal BLANC, Gérard DAMIAN, Nathalie REYNARD, Stéphane JOUVE.

Commissaires suppléants Dominique ROUYER, Paulette BAUDILLON, Blandine RASSELET, Jacques POMIAN, Joël CHARBONNEL, Jane TREVILY, Jean-Claude HAUD, Bruno SEGUEZZI. Ces membres titulaires seront soumis à l'approbation du Trésorier public départemental.

Tous élus par 19 voix, 4 voix contre (Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Gilberte LEVY CONSTANT, Christiane MAHLER).

9 - Désignation des membres du CCAS

Pour permettre la représentation proportionnelle des élus du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose la liste suivante : Blandine RASSELET, Béatrice ROUX, Pierre COLIN, Patrick CAMPON, Vincent POUILLAUDE, Chantal

BLANC élus avec 23 voix, Christiane MALHER et Patrick ROSSETTI élus avec 17 voix.

10 - Désignation des élus délégués au conseil d'administration de la maison de retraite Albert ARTILLAND

Sur proposition de M. le Maire sont désignées, Béatrice ROUX et Michèle MASSENDES, élues à l'unanimité des suffrages exprimés 18 pour 5 abstentions.

11 - Désignation des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

Sont désignés à l'unanimité des présents Béatrice ROUX et Michel DELL'INNOCENTI.

12 - Désignation d'un élu à la commission d'évaluation des charges transférées à la CoVe.

Est désigné Monsieur le Maire, élu à l'unanimité des présents.

13 - Désignation d'un correspondant défense.

Est élu à l'unanimité des présents Monsieur Michel DELL'INNOCENTI.

14 - Désignation d'un référent sécurité routière.

Est élu à l'unanimité des présents Monsieur Michel DELL'INNOCENTI.

15 - Fixation des indemnités des élus

Suivant le code général des collectivités territoriales, qui définit le taux maximal des indemnités allouées au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation, Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération du maire à 43 % de l'indice 1015, et celles des adjoints à 16,5 % de l'indice 1015, étant entendu que les indemnités éventuellement attribuées à des conseillers délégués sont prélevées sur cette dernière enveloppe et viendront donc en déduction des indemnités versées aux adjoints. Voté à l'unanimité des présents.

16- Indemnité de conseil au contrôleur financier de la commune, trésorier de Mormoiron

M. le Maire propose de fixer cette indemnité au taux maximum prévu par les décrets d'application, calculés selon les états liquidatifs établis annuellement par les services comptables. Voté à l'unanimité des présents.

17 - Autorisations de poursuite par voie de commandement

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour la durée du mandat l'autorisation donnée par le Maire au contrôleur financier de la commune, trésorier de Mormoiron, de poursuivre par voie de commandement le recouvrement des créances locales. Voté à l'unanimité des présents.

18 - Tarifs de l'Office de Tourisme

Cette délibération fixe pour 2014 les tarifs des documents (cartes ou dépliants) vendus par l'Office de Tourisme. Voté à l'unanimité des présents.

19 - Groupement des commandes pour la fourniture de couches jetables dans les crèches communales

Ce groupement de commandes proposé par la CoVe a pour objet de répondre dans les meilleures conditions de tarifs aux fournitures de couches jetables dans les crèches. Voté à l'unanimité des présents.

20 - Convention de traitement des déchets résultant de l'entretien des voiries communales

Cette convention passée entre la Commune, la CoVe et l'entreprise gestionnaire du centre de déchets à Loriol du Comtat a pour objet de définir les conditions d'apport et de traitement de ce type de déchets spécifiques. Voté à l'unanimité des présents.

21 - Abandon des poursuites par la Commune contre une entreprise forestière

Suite à la verbalisation par les services de l'O.N.F., d'une entreprise forestière locale pour avoir outrepassé les limites d'une coupe autorisée, le Maire, compte tenu de l'absence de préjudice subi par la commune, propose de renoncer à toutes les poursuites à l'égard de cette entreprise et de solliciter l'indulgence des pouvoirs publics. Voté à l'unanimité des présents.

La délibération suivante a été votée à la majorité des présents ou représentés.

1 - Délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire ses attributions dans un certain nombre de domaines pour toute la durée du mandat. Ces délégations qui

ont été présentées en détail au Conseil Municipal concernent notamment :

- l'affectation des propriétés communales et leur utilisation par les services municipaux,
- la fixation de tarifs et de droits sur l'utilisation du domaine public communal,
- la passation d'emprunts dans les limites fixées par le Conseil Municipal, pour la réalisation d'investissements prévus au budget,
- la passation et l'exécution de marchés ou d'accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- la passation des contrats d'assurance,
- la délivrance et la reprise de concession dans les cimetières,
- la rémunération des frais d'honoraires des avocats ou des officiers publics,
- l'exercice du droit de préemption dans les limites définies par le droit de l'urbanisme,
- les actions en justice et la défense de la Commune dans des actions intentées contre elle.

La délibération en donne la liste exhaustive.

Cette délibération est approuvée à la majorité des suffrages exprimés 18 pour 5 contre (Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Gilberte LEVY-CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Christiane MAHLER).

SÉANCE DU 29 AVRIL 2014

Présents : Luc REYNARD, Emmanuèle BREYSSE, Chantal BLANC, Morgane CHAPOT, Colette LECLERCQ, Gilberte LEVY-CONSTANT, Christiane MAHLER, Michèle MASSENDES, Blandine RASSELET, Nathalie REYNARD, Béatrice ROUX, Janine TREVILY, Gilles BERNARD, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Michel DELL'INNOCENTI, Denis FORT, Jean-Marc PETIT, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Patrick ROSSETTI, Dominique ROUYER.

Absent représenté : Patrick CAMPON ;

1 - Vote des comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2013

Le Maire ne devant pas participer à ces délibérations, les comptes administratifs et les comptes de gestion concernant l'exercice 2013 pour la Commune et pour les budgets annexes exploitation-forestière et ensemble camping-piscine ont été présentés par Pierre Colin maire-adjoint délégué aux finances et votés à l'unanimité des présents. Rappelons que les comptes administratifs établis par la Commune, les comptes de gestion établis par notre contrôleur financier, Trésorier de Mormoiron, reflètent l'un et l'autre la totalité des écritures comptables de l'exercice écoulé et vérifient leur parfaite concordance.

2 - Affectation du résultat du budget communal et du budget annexe piscine-camping

Les résultats dégagés par l'exercice écoulé sont reportés au budget 2014 pour chacun des budgets, après qu'on en ait déduit le déficit éventuel d'investissement constaté à la fin

de l'exercice antérieur, ainsi que le montant des annuités de remboursement en capital en 2014 sur les emprunts en cours. Pour chacun de ces budgets mairie et budget annexe, les résultats sont présentés et leur affectation est votée à l'unanimité des présents.

3 - Vote des taux d'imposition locaux pour l'exercice 2014

Comme pour les années antérieures depuis 2001 ces taux d'imposition concernant la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti restent inchangés. Ces taux sont approuvés à l'unanimité des présents.

4 - Vote des budgets annexes exploitation forestière et piscine-camping primitif

Ces budgets sont présentés, détaillés par chapitre, et adoptés à l'unanimité des présents.

5 - Vote du budget 2014 de la commune

Ce budget est présenté par chapitre au Conseil Municipal et après débat approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, 5 élus s'abstenant de participer au vote (Gilberte LEVY-CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI).

6 - Subventions aux associations

Le montant de ces subventions, inchangé par rapport à 2013, est approuvé à l'unanimité étant entendu que les élus membres du Conseil d'administration de certaines associations s'abstiennent de participer au vote concernant la subvention attribuée à l'association concernée.

7 - Mise à jour du tableau des effectifs :

Emplois saisonniers et occasionnels

Comme chaque année des emplois non permanents sont créés au service camping et à la piscine ainsi qu'à l'Office de Tourisme pour répondre aux besoins saisonniers. Il s'agit de deux postes d'éducateur territorial et deux postes d'opérateur territorial pour les maîtres nageurs et les surveillants de baignade et de quatre postes d'adjoint administratif pour la tenue de la caisse et des vestiaires de la piscine et de deux postes d'adjoint technique pour l'entretien et la surveillance nocturne. Pour l'Office de Tourisme il s'agit d'un poste d'adjoint administratif.

Tous ces postes peuvent être pourvus à temps complet ou partiel suivant les besoins et pour une durée maximale de six mois.

8 - Modification du régime des autorisations d'urbanisme

Plusieurs décrets récents ont supprimé l'obligation de déclaration préalable pour les travaux de réfection de façades ou d'implantation de clôtures. Conscient des difficultés de faire un contrôle a posteriori et des abus éventuels auxquels cette absence d'autorisation préalable pouvait aboutir, le législateur a prévu de laisser aux communes la possibilité de décider par délibération le maintien de l'obligation de déposer une déclaration préalable avant la réalisation de ces travaux. C'est l'objet de cette délibération.

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Résultat des élections municipales

Nous rappelons ci-dessous pour votre information le résultat des élections municipales du 23 mars 2014.

	Nbre	Pourcentage	Nbre d'élus
Électeurs inscrits	2 675		
Nombre de votants	2 203	82,36 %	
Bulletins blancs ou nuls	110	4,99 %	
Suffrages exprimés	2 093	95,01 %	
Liste « BÉDOIN et le MONT VENTOUX l'avenir ensemble menée par Alain CONSTANT	889	42,47 %	5
Liste « BÉDOIN-VENTOUX avec vous » menée par Luc REYNARD	1 204	57,53 %	18

ont été élus :

Liste « BÉDOIN VENTOUX avec Vous » : Luc REYNARD, Béatrice ROUX, Pierre COLIN, Colette LECLERCQ, Dominique ROUYER, Nathalie REYNARD, Jean-Marc PETIT, Chantal BLANC, Denis FORT, Morgane CHAPOT, Vincent POUILLAUDE, Michèle MASSENDES, Michel DELL' INNOCENTI, Blandine RASSELET, Patrick CAMPON, Emmanuèle BREYSSE, Jean-Louis RIBAS, Janine TREVILLY,

Liste « BÉDOIN MONT VENTOUX, l'avenir ensemble » : Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Gilberte LEVY-CONSTANT, Patrick ROSSETTI.

Au cours du même scrutin ont été élus les membres du Conseil Municipal désignés pour siéger au Conseil Communautaire de la CoVe (communauté d'agglomération).

Ont été élus sur la liste « BÉDOIN VENTOUX avec vous » Luc REYNARD et Nathalie REYNARD comme titulaires, Denis FORT comme remplaçant éventuel.



Au cours de la première réunion du Conseil Municipal le 28 mars 2014, le Maire et les six adjoints ont été élus.

- Luc REYNARD, Maire
- Pierre COLIN, Maire adjoint (finance et budget)
- Béatrice ROUX, 2^{ème} adjointe (administration générale des services de la mairie)
- Dominique ROUYER, 3^{ème} adjoint (travaux et services techniques)
- Colette LECLERCQ, 4^{ème} adjointe (tourisme et camping-piscine)
- Jean-Marc PETIT, 5^{ème} adjoint (urbanisme)
- Nathalie REYNARD, 6^{ème} adjointe (agriculture et forêt)

Conseillers municipaux : Janine TREVILLY, Michèle MASSENDES, Denis FORT, Chantal BLANC, Michel DELL' INNOCENTI, Patrick CAMPON, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Blandine RASSELET, Emmanuèle BREYSSE, Morgane CHAPOT, Christiane MAHLER, Gilberte LEVY-CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT.

Présentation des élus de la municipalité et de leurs délégations

Les adjoints



Pierre COLIN

Maire adjoint – délégué aux finances et au budget

«Mon objectif primordial est de veiller au respect des équilibres qui s'imposent pour maintenir une gestion saine des finances communales. Je suis secondé dans cette tâche par Denis FORT conseiller municipal délégué. J'assume également la rédaction en chef du Passadou. Je remplace le Maire en cas d'indisponibilité. Je suis présent en mairie les lundis, mardis, jeudis matin de 10h à 12h ou sur rendez-vous».

Béatrice ROUX

Adjointe responsable de l'administration générale de la mairie, en équipe avec les élus délégués au personnel, à la Police, au Pôle Enfance Jeunesse, à la culture et à la bibliothèque, aux festivités, aux associations et manifestations sportives, à la communication et au site internet de la commune. «Ma priorité pour 2014 est l'amélioration de la coordination entre les services concernés».





Dominique ROUYER

Adjoint délégué aux services techniques et aux travaux.

«Mes objectifs prioritaires :

- favoriser une réponse efficace aux demandes de travaux d'amélioration demandés aux services techniques,
 - Faire avancer les projets d'investissements prévus au budget 2014.
- Je reçois sur rendez-vous».

Colette LECLERCQ

Adjointe au maire, déléguée au Tourisme, chargée de l'ensemble camping-piscine-tennis municipaux et de l'Office de Tourisme.

«Je représente la Commune auprès des organismes intercommunaux et départementaux concernant le Tourisme».



Jean-Marc PETIT

Adjoint au maire, chargé de l'urbanisme.

«Je reçois en mairie, sur rendez-vous le jeudi matin.

Un des enjeux pour Bédoin est d'accueillir des jeunes ménages sur notre village, donc de faciliter la réalisation de logements locatifs aidés et leur attribution et d'aider la première accession à la propriété pour ces jeunes. Le service urbanisme peut vous aider dans vos démarches pour réaliser des travaux sur votre logement et pour constituer un dossier de permis de construire».

Nathalie REYNARD

Adjointe déléguée à l'Agriculture et à l'exploitation forestière.

«Je siège à la CoVe en tant que conseillère communautaire.

Un de mes projets pour cette année est d'étudier la création d'une station collective de lavage des pulvérisations de traitement agricole ainsi que la collecte et le traitement des effluents phytosanitaires. Je reçois sur rendez-vous».



Les conseillers municipaux délégués



Chantal BLANC

Conseillère municipale en charge de la communication par internet, déléguée aux hameaux et au Centre Communal d'Action Social.

«Je souhaite faire évoluer le site internet de la commune afin d'informer au mieux nos concitoyens. Améliorer et maintenir les relations avec les habitants des hameaux».

Emmanuèle BREYSSE

Conseillère municipale déléguée à la proximité.

«Le 'bien ensemble' est au cœur des préoccupations de chacun, j'ai pour mission d'être à l'écoute des Bédouinaises et des Bédouinains, tant dans leurs préoccupations au quotidien que dans leurs propositions. Au cours de ce mandat, j'assurerais le lien entre habitants et Élus.

Je reçois les administrés à la mairie, sur rendez-vous auprès de l'accueil, tous les samedis matins et vais également à leur rencontre sur le terrain».



Patrick CAMPON et Janine TREVILY

Conseillers municipaux délégués à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse et aux écoles et tous dossiers y afférents.

«Notre priorité à venir : la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, respectant au mieux le rythme des enfants et des familles et la poursuite de l'action engagée pour une restauration scolaire de qualité, dans une démarche de développement durable».



Morgane CHAPOT

Conseillère municipale, déléguée aux festivités et à l'évènementiel.

«J'organise les fêtes votives et autres événements festifs en concertation avec les élus, les associations et les commerçants concernés. J'assure la relation avec les orchestres et les animateurs choisis par la commune».

Michel DELL'INNOCENTI

Conseiller municipal délégué au personnel et à la police.

«Je représente la commune au Syndicat d'électrification, à la commission d'appel d'offre, je suis correspondant de la commune pour la sécurité routière, pour l'accessibilité aux bâtiments publics et pour la défense nationale.

Je souhaite que les habitants de Bédoin fassent preuve de civisme et respectent la police qui travaille pour l'intérêt de tous.»



Denis FORT

Conseiller municipal délégué aux marchés publics et aux subventions. Référent coordinateur.

«Mes actions :

- Dégager des pôles d'économies en analysant et éventuellement en mettant en cause les contrats de sous traitance existant,
- Identifier les subventions auxquelles nos projets d'investissement sont éligibles et optimiser le circuit de recherche,
- A la demande du Maire ou du maire-adjoint, mener des missions ponctuelles d'audit des comptes de la commune afin de maîtriser la dépense et d'optimiser les recettes,
- Seconder le maire adjoint dans les différentes phases budgétaires,
- Coordonner les projets menés par les élus afin d'assurer la cohérence de l'action municipale».



Michèle MASSEDES

Conseillère municipale, déléguée à la Culture, au Patrimoine et à la bibliothèque.

«Je souhaite organiser dès cette année différentes manifestations culturelles, concerts, pièces de théâtre etc.. Les programmes sont à présent à votre disposition à l'Office du Tourisme».



Vincent POUILLAUDE

Conseiller municipal délégué aux associations et aux manifestations sportives.

«Je souhaite poursuivre et développer les relations avec les associations concernant les manifestations sportives. Une des mes priorités est de définir les modalités à respecter par les organisateurs pour le bon déroulement des épreuves sportives sur notre territoire et particulièrement sur le Ventoux».



Blandine RASSELET

Conseillère municipale.

«Je m'investis dans le Centre Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.) dont j'assure la Vice-Présidence».



Jean-Louis RIBAS

Conseiller municipal en charge des foires et des marchés.

«Ma mission d'élu s'articule autour du bon fonctionnement du marché hebdomadaire de Bédoin, le lundi matin, et de l'organisation des manifestations commerciales.

Je suis à la disposition des forains et des exposants afin que ces événements, appréciés par la population et les touristes, se déroulent au mieux pour la commune et pour chacun d'entre nous.

Je représente la commune au Syndicat de rivière et au Canal de Carpentras».



MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux



Gilles BERNARD
Conseiller municipal



Alain CONSTANT
Conseiller municipal



Gilberte LEVY-CONSTANT
Conseillère municipale



Christiane MAHLER
Conseillère municipale



Patrick ROSSETTI
Conseiller municipal

LES TRAVAUX À BÉDOIN

La nouvelle caserne des pompiers a été inaugurée le 15 mars dernier en présence de nombreuses personnalités. Rappelons que cette réalisation, dont la maîtrise d'œuvre était assurée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S), était en partie financée par la Commune de Bédoin qui a mis le terrain à disposition du S.D.I.S. et financé la construction et les travaux à hauteur de 50 %. Bédoin se trouve ainsi doté d'une caserne et d'équipements qui répondront aux besoins de la commune et des communes voisines en matière d'incendie et de secours, pour les 20 ans à venir.



Les réfections de voirie

Poursuivant le programme pluriannuel de réfection des voiries communales, plus d'un kilomètre de voirie a été refait début 2014, notamment la montée de l'église, le chemin de la Berque, le chemin des Tournillaires et la voirie du camping municipal.

Le programme de réfection de voirie et de création de réseaux pluviaux (notamment chemin de Baumont-du-Ventoux et chemin du Ménèque) se poursuivra en 2014.

Le Club-House des tennis municipaux

La construction du club-house des tennis municipaux s'achève et se poursuivra par l'aménagement de la terrasse prévue devant le bâtiment. L'association dynamique qui gère ce club sportif bénéficiera ainsi d'un équipement convivial adapté aux manifestations sportives qu'elle organise.

Camping municipal

Outre la réfection de la voirie, des travaux ont été réalisés dans les sanitaires des Ermittans (remplacement et mise à niveau de la robinetterie), ainsi que sur la pataugeoire de la piscine (réfection du carrelage).

Le budget municipal 2014 et les budgets annexes exploitation forestière et camping piscine

Ces budgets ont été présentés en détail et votés au Conseil Municipal du 29 avril dernier.

Au préalable, ont été présentés et approuvés à l'unanimité, les comptes de gestion et comptes administratifs concernant l'exercice 2013. Rappelons que ces comptes établis respectivement par notre contrôleur financier, fonctionnaire des finances publiques indépendant de la mairie, et par les services comptables de la mairie, reflètent l'ensemble des écritures comptables de l'exercice écoulé et leur parfaite correspondance. Ils décident également l'affectation des résultats à la fin de l'exercice écoulé.

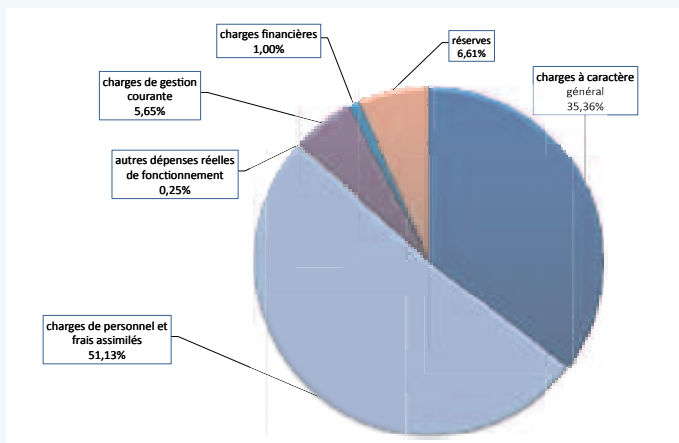
Le budget, quant à lui est un document prévisionnel qui fixe les dépenses et les recettes prévues sur l'exercice en cours. C'est un document important puisque les dépenses de toute nature engagées au cours de l'année ne peuvent dépasser celles prévues au budget, sauf à voter en Conseil Municipal la modification du budget. Les budgets doivent obligatoirement être votés en équilibre, les recettes équilibrant les dépenses.

Chaque budget comporte une section « fonctionnement » couvrant toutes les dépenses courantes de fonctionnement (achats de biens et services, dépenses obligatoires, dépenses de personnel etc..) et une section « investissement » couvrant tous les travaux et les achats d'équipements concourant à l'accroissement du patrimoine communal. Dans chaque section les recettes doivent équilibrer les dépenses prévues.

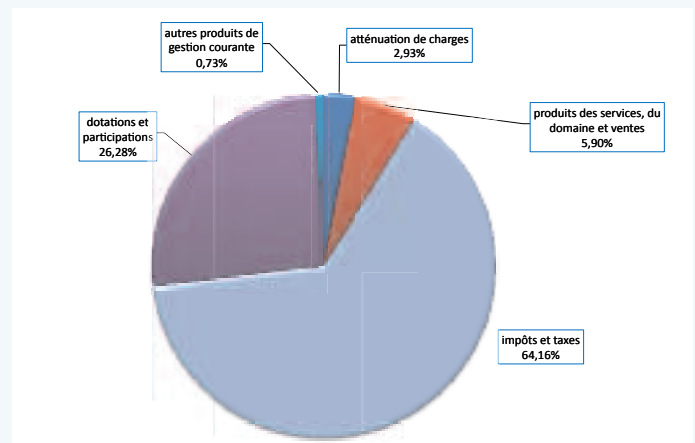
Nous vous présentons ci-dessous sous forme graphique pour le budget municipal, la répartition en pourcentage des principaux chapitres prévus tant en dépenses qu'en recettes.

Budget de la mairie

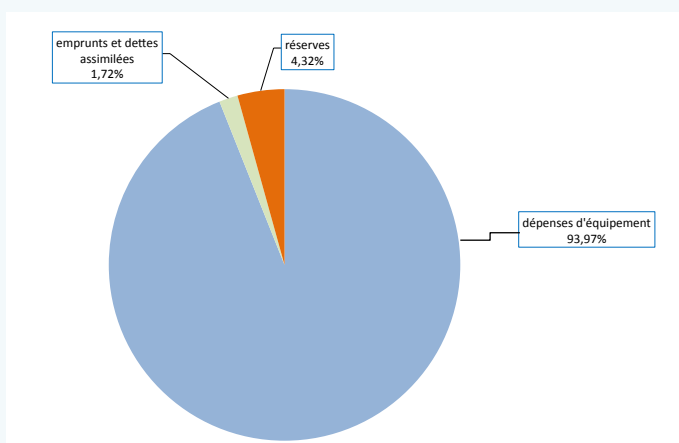
Dépenses réelles de fonctionnement
3 781 000 € (chiffres arrondis)



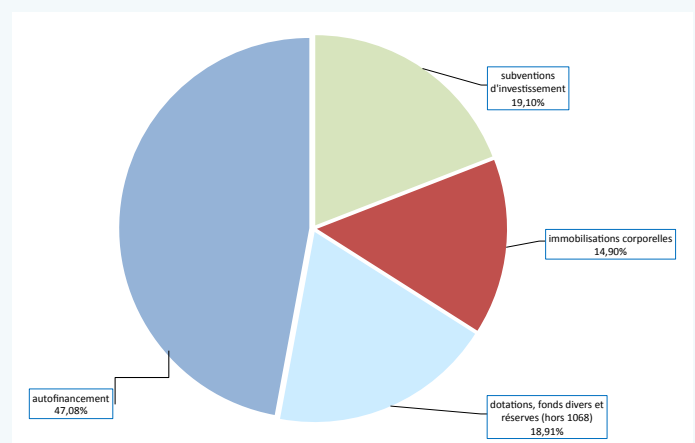
Recettes réelles de fonctionnement
3 831 000 €



Dépenses réelles d'investissement
3 012 000 €



Recettes réelles d'investissements
1 610 000 €



L'équilibre entre les recettes et les dépenses n'apparaît pas au niveau des dépenses et des recettes réelles, mais il est réalisé par des écritures dites « écritures d'ordre » ou virements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui n'entraînent aucun mouvement de fonds, ainsi que par l'affectation des résultats cumulés à la fin de l'exercice antérieur (excédent de fonctionnement).

Parmi les **dépenses d'investissement** inscrites au budget 2014 citons les plus importantes :

- La réfection des remparts
- Des acquisitions foncières (pour réalisation de logements, de parkings, et d'équipement publics, cimetière etc...)
- Des réfections de voirie et de création de pluviaux
- La réalisation d'une nouvelle tranche de travaux sur l'église de Bédoin
- De nombreux travaux sur des bâtiments communaux
- Des études préalables sur des aménagements urbains et sur la modernisation du réseau d'éclairage public
- Des provisions pour la réalisation d'équipements non individualisés
- Des travaux de réhabilitation du petit patrimoine etc...

Ce budget se caractérise par une stabilisation des dépenses de gestion courante et une augmentation modérée des charges de personnel qui résulte en partie des évolutions de carrière des agents.

Les dotations de l'État sont en diminution, malgré l'accroissement continu des charges transférées aux communes. Cette diminution est compensée par l'accroissement des bases fiscales déterminées chaque année par l'état. Les taux appliqués sur ces bases restent cependant inchangés à Bédoin depuis 13 ans.

Notons que ces taux situent la commune de Bédoin à un niveau sensiblement inférieur aux taux appliqués par les communes appartenant à la même tranche de population sur le département du Vaucluse. Ceci est vrai aussi bien pour la taxe d'habitation que pour les taxes foncières sur le bâti ou le non bâti.

exprimés en pourcentage	2001			2008			2013		
	Bédoin	moyenne départementale	moyenne nationale	Bédoin	moyenne départementale	moyenne nationale	Bédoin	moyenne départementale	moyenne nationale
TH	12,4	13,64	13,56	12,4	13,99	14,57	12,4	23,28	23,88
TFB	21,37	20,42	17,28	21,37	21,12	18,74	21,37	22,09	20,11
TFNB	38,77	49,34	41,29	38,77	51,37	44,81	38,77	55,30	48,94

Par ailleurs les résultats excédentaires cumulés à la fin de l'exercice antérieur nous permettent de maintenir un niveau d'investissement élevé (2 830 000 € inscrits au budget 2014), sans avoir recours à l'emprunt. L'endettement de la commune reste à un niveau très modeste (869 000 € au 1er janvier 2014), très inférieur à l'endettement moyen des communes de taille comparable. Notons que cette dette consiste pour l'essentiel le remboursement de l'emprunt de 750 000 € fait pour le financement de la mairie, tous les autres emprunts antérieurs étant quasiment remboursés. Cette situation financière parfaitement saine, résulte de la gestion rigoureuse des exercices antérieurs, mais elle exige une attention constante pour maîtriser les dépenses et maintenir les équilibres fondamentaux. Elle nous autorise également à avoir recours éventuellement à l'emprunt pour de nouveaux investissements si nécessaire.

Les budgets annexes

Le budget annexe « Exploitation forestière » reste équilibré, malgré des recettes d'exploitation en baisse régulière, grâce aux excédents cumulés antérieurement. Ceci permet de poursuivre les investissements prévus par l'O.N.F. pour la gestion de la forêt, mais les résultats, s'ils restent actuellement excédentaires, sont en diminution régulière, ce qui peut susciter des inquiétudes à terme.

Le budget annexe « camping-piscine », malgré des résultats satisfaisants pour la gestion du camping, reste cependant fragilisé par le coût de fonctionnement de la piscine municipale qui, comme toutes piscines publiques est structurellement déficitaire.

Les excédents dégagés par le camping municipal sont insuffisants pour couvrir par eux-mêmes le déficit de fonctionnement de la piscine qui doit être régulièrement comblé par le budget communal. Ceci est d'autant plus préoccupant que des dépenses d'investissement importantes peuvent dans l'avenir s'avérer indispensables.

Nous restons à votre disposition pour répondre éventuellement à vos questions et vous donner, si vous le souhaitez, davantage de précisions.

Pierre COLIN

Collecte des ordures ménagères et tri sélectif

Suite à une rencontre entre le service ordures ménagères de la CoVe et les élus de Bédoin, le planning suivant de collecte des ordures ménagères nous a été confirmé par les services de la CoVe.

Pour les particuliers et les petits commerces

. Collecte des bacs des ordures ménagères individuels et collectifs (bacs verts) le mardi matin sur toute la commune

. Collecte des bacs de tri sélectif individuels et collectifs (bacs jaunes) le jeudi matin sur toute la commune

Dans le centre du village : collecte des bacs d'ordures ménagères individuels (bacs verts) le vendredi matin et les bacs collectifs le samedi matin

En plus une collecte des bacs collectifs d'ordures ménagères aura lieu le lundi matin avant l'ouverture du marché sur le cours

Pour tous les campings : la collecte de toutes les bennes, aura lieu les mercredi et vendredi. De mi-mai à mi-septembre une tournée supplémentaire sera faite le lundi matin.

Nous espérons que ces nouvelles tournées permettront durant la saison touristique d'améliorer la qualité de ce service mais nous restons attentifs et remercions la population de respecter les consignes de tri sélectif qui leur ont été communiquées.

La station de sport du chalet Reynard

Les habitants de Bédoin sont particulièrement attachés à cette station. Ayant diversifié ses activités par la mise en fonctionnement d'un « bike park » qui utilise les remontées mécaniques hors saison de ski, c'est grâce à un groupe de bénévoles locaux qu'elle fonctionne. Michel, Patrick, Hélène, Patrick, Michel, Thomas sous la conduite de Didier Pèbre, y consacrent certains de leurs week-ends, des nuits pour le damage des pistes, des journées pour l'entretien et les réparations, pour que vous puissiez bénéficier de ces moments de plaisir.

Ces activités sont gérées par l'association Loi 1901 « Développement Touristique et Sportif du Mont Ventoux » (A.D.T.S.M.V.) qui a reçu délégation du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (S.M.A.E.M.V.). La Municipalité a toujours été le soutien de cette activité. Elle met à disposition de l'Association un technicien qualifié et efficace, Yannick et, elle prend en charge le défraiement des pompiers dont la présence au pied des pistes est obligatoire lorsque la station de ski fonctionne. Elle couvre aussi des dépenses imprévues liées au fonctionnement de la station.

Il est intéressant d'avoir une approche de quelques postes significatifs du budget 2013 de fonctionnement de l'Association qui gère la station soit (chiffres arrondis) :

- Entretien et réparations de matériels) 8 000 €;
 - Assurances 2 300 €;
 - E.D.F 1 400 €;
 - Carburant 4 000 €;
 - Achats divers 23 000 €
(dont 10 000 € pour l'achat d'un quad) ;
 - Défraiement des pompiers 6 450 €;
 - Achat pour la buvette 4 500 €;
 - Mise à disposition du personnel de la Mairie 12 000 €;
- Soit plus de 60 000 € de dépenses

En recettes :

- Recettes des remontées mécaniques 13 800 €
pour le ski et 8 800 € pour le « bike-park » ;

- Buvette tour de France 9 500 €;
- Subvention mairie 1 200 €;
- Subvention du S.M.A.E.M.V. 14 000 €

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Ventoux (S.M.A.E.M.V.) et par extension le Conseil Général de Vaucluse sont des partenaires très impliqués. Le S.M.A.E.M.V., propriétaire des remontées mécaniques du Ventoux, a notamment financé la révision trentenaire (on n'en fait qu'une seule dans la vie d'un télési... que se passera-t-il dans les 30 ans ?...) à hauteur de 177 000 € pour la face sud et il verse une dotation annuelle de 14 000 € pour l'entretien courant des installations.

Le Conseil Régional finance certains investissements lourds (achat d'une dameuse 15 000 € en 2013) et intervient dans le cadre de la restructuration des stations de moyenne montagne et en particulier des parties sommitales. Bien entendu de nombreux dossiers de demandes d'aides sont établis, au niveau européen notamment, par le biais du GAL Ventoux qui oriente les fonds européens obtenus grâce à la réflexion en cours sur la structuration du territoire en projet de Parc Naturel Régional, (au même titre que d'autres organismes associatifs ou professionnels qui ont largement bénéficié de ces mêmes fonds européens). Ce fut le cas pour le « bike-park » dont le coût de 81 000 € T.T.C a été financé par l'Europe pour 29 000 €, par la Région pour 21 000 €, par la mairie et l'A.D.T.S.M.V. pour 8 500 € chacun.

D'autres besoins sont recensés (fraise à neige, moto neige et webcams...) pour lesquels nous établirons avec nos partenaires des dossiers complexes.

Alors, lorsque vous viendrez pour une journée de glisse au Ventoux Sud (il y en a eu 22 cette année) ou pour dévaler les pentes avec votre vélo, soyez conscients de la complexité de la gestion de cette station, de la volonté municipale d'en assurer la continuité malgré son coût de fonctionnement élevé, et ayez une pensée reconnaissante pour les bénévoles et pour tous ceux qui permettent à la station de poursuivre son activité.

Luc REYNARD

Nouveauté sur le marché de Bédoin

« De jeunes producteurs de Bédoin, en partenariat avec la Mairie, se sont associés pour faire connaître la « Tuber Aestivum », dite truffe d'été ou truffe blanche. Passionnés par leur terroir, ces jeunes producteurs vous accueillent le lundi matin, jusqu'à mi-août, pour le marché hebdomadaire sur la place de l'office de tourisme. Ne manquez pas ce rendez-vous gastronomique ! »

Zone artisanale et commerciale

Depuis de nombreuses années, Bédoin envisage de créer une telle zone indispensable au maintien des artisans locaux dans des conditions satisfaisantes et au développement économique de la commune.

Cette compétence relève de la CoVe. Sous notre impulsion, ce projet avance. Après une révision indispensable du P.L.U., cette zone mitoyenne entre Bédoin et Crillon-le Brave pourrait être aménagée offrant soit des locaux en location soit l'achat direct de parcelles.

Les personnes intéressées sont priées de faire un courrier en Mairie, l'opération étant susceptible de se concrétiser fin 2015. Des réunions seront programées.

Fresque

Vous pourrez découvrir au fil de vos promenades sur le mur du petit tennis, route des Sablières, une fresque réalisée par un artiste peintre résident à Bédoin, signature « Russ ». Tout au long de l'année vous pourrez admirer différentes peintures.



Enquête sur la santé et les conditions de vie des séniors

L'INSEE réalise en juin et juillet 2014 une enquête sur la santé et les conditions de vie des séniors.

L'enquête a pour objet de mieux connaître les conditions de vie des personnes âgées, leurs difficultés et les aides qu'elles reçoivent. Les résultats portés à la connaissance des professionnels et du public permettront de mieux cibler les politiques d'aide à destination des personnes ou familles dans le besoin.

Dans notre commune, quelques personnes âgées de 60 ans ou plus seront sollicitées. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec elles. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Adieu Georges

Georges Garcin, âgé de 83 ans, nous a quittés. Originaire de Saint Christol, il termina sa carrière à Marseille en tant qu'Ingénieur Principal des Télécoms.

Il fut aussi enseignant à la faculté de Luminy.

Dès sa retraite il s'investit au Racing club de Bédoin (football). De 2001 à 2008 il s'engagea bénévolement au cabinet du Maire qu'il fit profiter de son expérience et de ses conseils avisés. La commune de Bédoin lui est reconnaissante pour son investissement à son service et présente ses condoléances à Josette, son épouse et à sa famille.

Il était Chevalier de l'Ordre National du Mérite.



Au revoir Brigitte

Brigitte GIBIER nous a quittés le 21 mai 2014 à l'âge de 53 ans. Elle fut active dans le milieu associatif de Bédoin et notamment à la M.J.C.

A son mari Vincent, à ses filles Marion et Flavie et à ces 2 petits enfants, La rédaction du Passadou présente ses sincères condoléances.

« La famille souhaite remercier ici tous les Bédouinains de leur présence, de leur soutien et de l'amitié qu'ils lui ont témoignée durant ces moments douloureux.

« Brigitte avait décidé de vivre dans ce village, nous sommes très touchés aujourd'hui par tous ces témoignages.

Merci à tous »

Ouverture de l'église Saint-Pierre à Bédoin

De la mi-juin à mi-septembre l'église est ouverte aux visiteurs de 16h à 18h30, tous les jours de la semaine y compris le dimanche. Une personne sera présente pour répondre éventuellement aux questions des visiteurs. De plus, dès 9h du matin il est possible d'admirer l'intérieur à travers la grille d'entrée qui n'est ouverte qu'à partir de 16h.

La bibliothèque municipale

Du nouveau à la bibliothèque

La bibliothèque municipale prépare la mise en place d'un nouveau service pour la rentrée. A partir du 2 septembre, nous proposerons aux personnes souhaitant tester une pratique de lecture différente et se familiariser avec l'univers multimédia des tablettes numériques et des liseuses électroniques qu'elles pourront utiliser sur place ou emprunter temporairement pour une utilisation à domicile. Des livres électroniques ou « e-books » choisis parmi les dernières nouveautés, seront mis à leur disposition à cet effet.

Votre bibliothèque reste ouverte en juillet-août aux horaires habituels et vous accueille dans des locaux frais et climatisés. Une sélection de nouveautés, renouvelée périodiquement, vous y attend.

Amis vacanciers, vous êtes bienvenus : un chèque de caution de 16 € par personne, restitué à votre départ vous permet d'emprunter 4 livres et 2 magazines pour trois semaines. L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont gratuits pour tous. Pour emprunter les livres à domicile, une inscription est nécessaire. Elle est gratuite pour les Bédouinains.



Prenez-note que la bibliothèque propose aux personnes disponibles pour assurer bénévolement quelque séances de « l'heure du conte » une formation dispensée par une conteuse professionnelle. Si l'idée de conter vous « fait envie » et que vous souhaitez intégrer l'équipe chaleureuse des conteurs-lecteurs renseignez-vous vite, les places sont limitées. Frais de participation : 20 €

La bibliothèque est ouverte : Mardi 15h/18h - Mercredi 10h/12h - 15h/18h
Jeudi et Vendredi 16h/18h - Samedi 10h/12h
Tél : 04 90 65 69 72 - Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

Appel aux archives familiales : « 14-18 : retrouver la guerre à Bédoin »

Cent ans après et très loin des tranchées, que reste t-il de la Grande Guerre dans notre village ? Quelles traces a-t-elle laissées en dehors du monument aux morts, de plaques commémoratives dans les églises, d'un obélisque et de quelques tombes de soldats dans le cimetière ? Dans le Nord de la France, sur l'ancienne zone du front, ses stigmates envahissent le paysage. Rien de tel au pied du Ventoux. Pour autant, la mémoire de la guerre y est-elle moins vivace ?

Combien d'hommes furent mobilisés à Bédoin, combien furent blessés ou mutilés ? Quelle fut leur guerre, et celle de ceux qui, ici, attendaient leur retour ?

Vous possédez des témoignages et souvenirs de famille tels que lettres de soldat, cartes postales, photographies, livret militaire, objets... ? Nous vous invitons à vous faire connaître car l'étude de ces documents (qui vous seront bien sûr restitués) peut permettre de retrouver l'histoire de notre village pendant ces quatre années de guerre.

Le résultat de cette enquête menée par un groupe de travail de Bédouinains passionnés d'histoire fera l'objet d'une exposition organisée avec la bibliothèque municipale en novembre 2014.



Merci de votre contribution à ce devoir de mémoire.

Contacts : Bibliothèque municipale de Bédoin - Tél : 04 90 65 69 72 - Mail : bibliotheque@bedoin.fr

Fêtes et manifestations à Bédoin durant l'été

Manifestations festives

Samedi 21 juin - Fête de la Musique, Péna ambulatoire dans le village de 18h à 21h et concerts par des groupes de musiciens dans les cafés et restaurants

Dimanche 22 juin - Soirées « Danse écossaise à 19h30 au centre culturel

Lundi 23 juin - Feu de la Saint Jean au sommet du Ventoux à 22h

Vendredi 27 et samedi 28 juin - Spectacles de danses et de G.R.S. donnés par la M.J.C. Place de la République à partir de 18h

Du 4 au 7 juillet - Fête votive des Baux, soirées musicales (Consulter les affiches)

Dimanche 6 juillet - à l'Église de Bédoin concert chorale avec l'ensemble vocal comtadin et l'ensemble vocal Lattard sur le thème des poètes provençaux – Tarif 5 € gratuit pour les moins de 13 ans

Dimanche 13 juillet et lundi 14 juillet - Fête nationale : bals en soirée avec l'orchestre « Si on dansait » et l'orchestre « Laurève »

Vendredi 18 juillet - Concert de jazz « La Bringuebale » à 20h30 place du centre culturel

Dimanche 20 juillet - Fête des vins AOC du Ventoux dans le village à partir de 17 heures

Du 25 au 28 juillet - Fête votive de Sainte Colombe - soirées musicales (Consulter les affiches)

Mardi 5 août - Concert baroque à la chapelle Notre Dame de Nazareth par l'ensemble vocal « Pandore » 12€, gratuit pour les moins de 13 ans

Du vendredi 15 août au dimanche 17 - Fête votive : (Consulter les affiches)

- le 15, feu d'artifice sur le parking de la gare routière et bal avec l'orchestre « Orphéa »,
- le 16 août bal avec l'orchestre Richard Gardet et « Show live » avec Jeanne Manson,
- le 17 bal avec l'orchestre Marco Impératori

Vendredi 19 septembre - Concert gospel à 21h à l'église St-Pierre - Tarif 10 €, gratuit pour les moins de 13 ans

Manifestations sportives

Samedi 21 juin - la Sporta : Montée cycliste du Ventoux par les 3 routes

Samedi 28 juin « Tel est ton Ventoux » Montée cycliste du Mont Ventoux dans le cadre du Téléthon

Dimanche 27 juillet - Semi-marathon du Mont Ventoux course pédestre de Bédoin jusqu'au sommet (21 kms dénivelée 1 600 mètres)

Dimanche 31 août - 24^{ème} randonnée des voitures anciennes organisée par l'Écurie des 7 virages

Samedi 13 septembre - Randonnée cycliste « Team Caritoux »

Samedi 20 septembre - Montée cycliste du Ventoux « make a memory »

Foires artisanales

À 17 h place de la République les 11 juillet, 25 juillet, 7 août et place de la Vigneronne les 16 juillet, 1^{er} août et 22 août

Vide-greniers

- Sur la place des frères Provane, les 16 juillet, 7 août et 13 septembre
- Sur la place de la Vigneronne, les 26 juillet
- Sur la place de la République le 30 août
- Au hameau des baux le 10 août
- et sur le parking de la Cave Coopérative tous les 3^{ème} dimanches du mois

Divers : Visites et manifestations programmées par le service culturel et patrimoine de la CoVe

Visites proposées par la CoVe (4 €/personne, gratuit pour les moins de 10 ans)

Visites du village - tous les vendredis à 18h, du 9 juin au 8 septembre

Visites du village en néerlandais à 14h30 les jeudis 10 et 24 juillet 7 et 21 août

Visite de la chapelle de la Madeleine à 10h30 les jeudis du 10 juillet au 14 août sauf le 24 juillet

Visite de la villa gallo romaine des Bruns à 18h30 - les vendredis 11 et 18 juillet - 1^{er} et 8 août rendez-vous sur place

Visites en scène de Bédoin à 21 h les lundis 4, 11 et 25 août (Inscription préalable obligatoire 6 €)

Conférence en scène « Qui est enterré sous le lavoir » au hameau des Baux à 18h30 le dimanche 21 septembre (gratuit)

Balade en scène en bus « voyage loufoque dans le Ventoux » à 11h les vendredis 21 juin et 5 juillet, à 13h30 le 20 septembre (inscription obligatoire 8 €)

Visite en scène de la villa gallo romaine des Bruns à 18h30 les vendredis 25 juillet, 15 et 22 août (6 € par personne de plus de 10 ans)

Balades en scène « Ils ont écrit sur le montage » à 15h les dimanches 13 et 27 juillet. (Inscription préalable obligatoire 6 €/personne de plus de 10 ans)

Ateliers du patrimoine pour les 6-12 ans :

- à la villa gallo romane des Bruns « A quoi jouaient les enfants il y a 2 000 ans » à 10h30, les jeudis 10 et 24 juillet – 7 et 21 août (Inscription obligatoire – tarif 6 €/enfant)
- « Land art à Bédoin » à 15h dimanche 21 septembre (gratuit)

Pour tout renseignement concernant ces manifestations s'adresser à l'Office de Tourisme de Bédoin.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

Le 7 juin 2014 la MJC pour la 3^{ème} année consécutive vous a offert une soirée «rock».



Une soirée « rock'n roll », dans tous les sens du terme : les groupes étaient formidables, le public nombreux et enthousiaste, et les bénévoles de la buvette n'ont pas eu le temps de s'asseoir pour profiter de la soirée. «Breadline», «Envrac», «Breck the silence», «Eight square meters» se sont succédés sur scène avec des morceaux de leur composition qui ont ravi le public.

Cette soirée a été une réussite et c'est une grande fierté pour la MJC de donner ainsi leur chance à de nouveaux groupes.

Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés pour cette soirée qui sans elles ne serait pas possible.

Deux semaines de fêtes pour la clôture de la saison

Du 14 au 28 juin, la MJC vous offrira plus de onze expositions et spectacles pour terminer l'année :

Expositions de peinture, de travaux manuels, de poteries et de dessins réalisés par les différents ateliers ; portes ouvertes au cours de piano, théâtre, atelier floral, démonstration de hip-hop et de taekwondo et bien sûr le traditionnel spectacle des élèves de GRS de Chantal Ducep, le gala de danses des « étoiles » de Maïlys Bériot. Toute l'année, les professeurs ont permis aux participants de tout âge d'exprimer leurs talents et de les mettre en valeur lors de ces expositions et spectacles.

Merci à tous les parents dévoués et aux bénévoles qui prennent part activement à la réussite des cours et manifestations.

En juillet la MJC vous propose encore des activités : des stages de danse et de cirque

Plus de 400 participants ont bénéficié en 2014 des cours prodigués par la MJC de Bédoin avec l'aide de ses 17 professeurs, au travers des 60 cours que nous vous avons proposés.

Après l'été 2014 et un repos bien mérité pour tous, nous aurons le plaisir de vous retrouver pour les activités 2014/2015. Dès le 2 septembre pour les inscriptions au secrétariat du Centre Culturel Hélen Adam et à partir du 8 septembre pour des cours.

Recherche deux bénévoles pour l'aide aux devoirs

L'aide aux devoirs, un service proposé par la MJC depuis plus de vingt ans sur Bédoin doit perdurer !

Il s'agit d'aider les enfants de Bédoin, principalement ceux de l'école primaire, à faire leurs devoirs.

Leurs parents n'ont souvent pas le temps ou la capacité de les aider, et c'est là que notre contribution est importante. Vous avez sûrement du temps libre en semaine d'une manière régulière ou même ponctuelle, vous souhaitez aider ces enfants qui en ont bien besoin, rejoignez l'équipe des bénévoles de «l'aide aux devoirs» de la MJC dès la rentrée de septembre.

Pour tout renseignement contacter Véronique MAUROY au 06 88 82 41 88

La société de chasse

« La société de chasse le Ventoux » communique à ses sociétaires que l'assemblée générale annuelle se déroulera le dimanche 29 juin 2014 à partir de 10 heures au Centre culturel Hélen Adam.

Les permanences de distribution des cartes 2014-2015 se tiendront également au centre culturel :

- le samedi 9 août de 9h à 12h et de 14h à 17 h le tirage au sort des cartes « non résident » suivra
- le samedi 13 septembre de 9h à 12h et de 14h à 17 h le tirage au sort des bracelets individuels suivra.

Vous devrez vous munir de la validation 2014-2015 de votre permis de chasse ainsi que de l'attestation d'assurance.

Nouveau : Vous pouvez nous joindre par mail : leventouxbedoin@gmail.com

Et bientôt un site internet pour une meilleure communication

Michel PAPE

Les Guiboles bédouinaises



Une nouvelle association est née à Bédoin « les Guiboles Bédouinaises » constituée d'une section course à pied et une autre de marche. Elle accueille un public débutant ou plus averti.

Vous aimez courir où marcher, rejoignez-nous pour partager de bons moments, sur le bitume où sur les chemins de notre belle région, une séance d'entraînement fractionné est proposée le lundi à 18h30 au stade de foot.

Pour tout renseignement téléphonez au 06 09 83 95 40
Bien sportivement Marina Pastouret, la Présidente.

La Boule du Ventoux

Programme des boules

Fin juin :

- Les vendredis : 20, 27 à 21h - Pétanque montée 2 joueurs
- Les dimanches : 22, 29 à 15h - Pétanque mêlée 2 ou 3 joueurs

En juillet :

- Les vendredis : 4, 11, 18, 25 à 21h
Pétanque montée 2 joueurs
- Les samedis : 5, 26 à 15h
- le 5, Pétanque mêlée 3 joueurs (fête des Baux)
- et le 26 (fête de Ste Colombe)
- Les dimanches : 6, 13, 20, 27 à 15h
Pétanque montée 3 joueurs
- le 6, Pétanque montée 3 joueurs (fête des Baux)
- les 13 et 20, Pétanque mêlée 2 ou 3 joueurs
- le 27, Pétanque mixte 3 joueurs (fête de Ste Colombe)
- Les lundis 7, 28 à 15h
- le 7, Pétanque montée 2 joueurs (fête des Baux)
- le 28, Pétanque mêlée 2 ou 3 joueurs (fête de Sainte Colombe)

En août :

- Les vendredis : 1^{er}, 8, 22 à 21h - Pétanque montée 2 joueurs
- Le dimanche : 10 à 15h - Pétanque mêlée 2 ou 3 joueurs

Semaine bouliste fête de Bédoin - consulter les affiches

Club le Ventoux

Programme de l'année 2014

Les sorties prévues :

- Le 17 juin Une journée dans le Verdon
- Le 23 septembre l'Île des Embiez
- Le 12 octobre un thé dansant avec Alan Flor au Centre Culturel Hélen Adam
- Le 14 octobre Parfum Médiéval et le château de Grignan
- Le 16 novembre Le cabaret le Castel à Villeneuve les Avignon
- Le 22 novembre un apéritif dinatoire avec Alan Flor au Centre Culturel

La Récampado fête du solstice d'été les 14 et 15 juin

Cette belle fête a débuté le Samedi soir à l'auditorium du Centre Culturel par une représentation théâtrale en provençal sur le thème «humour et galéjade» avec la participation des troupes «Li Boufo Lesco» de Sarrians, «La Chourma dis Afouga» de Pernes, «Li Galijaire de la Sorga» du Thor, «Li Gent dou Brès» de Mazan, pour la plus grande joie d'un public nombreux qui s'est régalé.

Le Dimanche matin le soleil et le ciel bleu provençal s'étaient absentes, mais cela n'a pas empêché le public de se retrouver pour accueillir et accompagner le défilé dans le village des groupes chatoyants et colorés venus de Velleron, de Pernes, de Sarrians, d'Orange, de Sorgues, d'Avignon et de la Ciotat, sans oublier les traditionnels ânes tirant leur charrette !

Après la messe en «nostro languo», célébrée à l'église paroissiale, suivie de la bénédiction solennelle sur le parvis des fagots qui seront brûlés au sommet du Ventoux le Lundi 23 à la tombée de la nuit, tous se sont retrouvés au Centre Culturel pour l'apéritif offert par la Municipalité. La fête s'est poursuivie l'après-midi au Centre Culturel avec les très belles démonstrations de danses traditionnelles offertes par les différents groupes et chacun s'en est retourné heureux, la tête pleine de souvenirs.

Clin d'œil : Le Vaucluse et le Mont Ventoux dans le monde

Un membre de la famille Provane nous communique les photos suivantes prises en Nouvelle Zélande dans la ville de Taupo.

Ayant pris contact avec la municipalité de cette ville, il s'agit d'une initiative du promoteur de ce nouveau quartier qui a trouvé ces appellations intéressantes.



Pourquoi ne pas lancer un concours sur le thème « Vous avez vu à l'étranger des évocations du Ventoux, du Vaucluse ou de Bédoin »?

Envoyez nous vos photos que nous publierons.

Etat Civil

BIENVENUES :

Nina BARRIERnée le 16.01.2014
Maïssa DARRAZnée le 11.01.2014
Aurane GRIMALDInée le 26.01.2014
Ylan CONIL.....né le 03.02.2014
Hugo VANDENDOORENné le 05.04.2014
Joy CAPLOT.....né le 22.05.2014
Léo RODRIGUEZné le 21.05.2014
Elouan TAPPEROné le 04.06.2014
Léo BEZZI COMBE.....né le 11.06.2014

FÉLICITATIONS :

David SCHOLL et Delphine OUTURQUIN..... le 07.06.2014
Melvine PERIDON et Karine BERNARDI.....le 07.06.2014
Ludovic SUBRA et Sylvie GERBAUD.....le 14.06.2014

CONDOLÉANCES :

Pierre GIRAUD (81 ans)le 20.01.2014
Andrée BARRILLIOT veuve SCHMIDT (89 ans) ... le 29.01.2014
Jean DESARMENIEN (88 ans)le 04.02.2014
Mathilde ESPINASSE veuve SAGON (86 ans) le 11.03.2014
Renée DELHOMME veuve DURIEUX (89 ans) le 21.03.2014
Guido MILESI (75 ans).....le 21.03.2014
Marcelle CLOP épouse GAUTIER (94 ans)le 28.03.2014
André DURAIN (68 ans).....le 25.04.2014
Denise BASTIEN veuve DOLLET (99 ans).....le 02.05.2014
Georges GARCIN (83 ans).....le 10.05.2014
Mathilde SANTUCCI veuve ROUSSEAU (90 ans) le 17.05.2014
Brigitte GROLLINGER épouse GIBIER (53 ans).....le 21.05.2014

Calendrier des gardes des médecins

Dr BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA, CAUT-POITOUT
à Mazan, BOISSON et GAUDET à Bédoin,
Dr LUNADIER à Mormoiron, Dr NADRA à Villes-sur-Auzon,
Dr COSTE à Malemort.

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

21-22 juinDr Dominique LUNADIER04.90.61.80.27
28-29 juinDr Raymond COSTE.....04.90.69.77.68
5-6 juilletDr Raymond COSTE.....04.90.69.77.68
12-13 juilletDr Marie-Christine CAUT-POITOUT 04.90.69.63.15
Lundi 14 juillet.....Dr Marie-Christine CAUT-POITOUT 04.90.69.63.15
19-20 juilletDr Irina TURTURICA.....04.90.29.67.78
26-27 juilletDr Pascal GAUDET.....04.90.65.64.96
2-3 aoûtDr Daniel TURTURICA.....04.90.69.70.17
9-10 aoûtDr Philippe BRENGUIER04.90.69.88.67
15 aoûtDr Dominique LUNADIER04.90.61.80.27
16-17 aoûtDr Raymond COSTE04.90.69.77.68
23-24 aoûtDr Michel NADRA04.90.61.88.96
30 août 1er septembre.....Dr Marie-Christine CAUT-POITOUT 04.90.69.63.15
6-7 septembreDr Philippe BOISSON04.90.65.92.12
13-14 septembreDr Irina TURTURICA.....04.90.29.67.78
20-21 septembre.....Dr Pascal GAUDET.....04.90.65.64.96
27-28 septembre.....Dr Daniel TURTURICA.....04.90.69.70.17

SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17 ou numéro européen 112

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237

Bienvenue à

Claire BLAIRON - Pédiatrice-Podologue 192 route du Mont Ventoux à Bédoin - Tél : 06 28 03 33 30

Elsa BRES - Ostéopathe – 192 route du Mont Ventoux - Tél : 07 81 87 77 30

Fête de la transhumance à Bédoin

Le dimanche 8 juin a eu lieu la traditionnelle fête de la transhumance où plus de mille moutons encadrés par leurs bergers et par les chiens ont ainsi traversé tout le village avant de rejoindre Sainte Colombe et Saint Estève.

La foule était venue nombreuse de Bédoin et de tous les environs pour profiter de cette sympathique manifestation.

